

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit des collectivités territoriales				Code Diplôme : ABMDCC1		Date approbation/présentation CFVU : 28/09/2023													
Parcours-type : Direction et conseil de l'action publique				Code VDI : 131		N° de version dans l'accréditation : 2													
Parcours pédagogique (le cas échéant) :				Code Etape : ABM2CA		Formation Initiale/Formation Continu													
Responsable de la Formation : Léo VANIER, Romain RAMBAUD				Code VET : 211		Présentiel													
Responsable de l'Année : Léo VANIER, Romain RAMBAUD																			
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES						NOMBRE D'HEURES					
								1ère session			Session de seconde chance			CM	TD	CM/TD	TP		
								Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu report	Coef. (1) ou %					Examen terminal	Coef. (2) ou %
SEMESTRE 3																			
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34087BC 03	Unité 1 - Compétences politiques et administratives			O	9	10												
		Perspectives historiques	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
		Perspectives constitutionnelles	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							E. ou O.	100%			E. ou O.	100%				12
		Modernisation et numérisation de l'action publique	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.					4						E. ou O.	100%				12
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34087BC 02	Unité 2 - Compétences de gestion			O	9	9												
		Gestion des ressources humaines	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
		Gestion des services publics locaux	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							E. ou O.	100%		Oui	100%					12
		Gestion du patrimoine	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							E. ou O.	100%				E. ou O.	100%			12
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34087BC 02	Unité 3 - Compétences financières			O	6	6												
		Financement de l'action publique (mutualisé avec le M2 Management des collectivités territoriales de l'IEP)	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
		Contrôle des budgets locaux (mutualisé avec le M2 Management des collectivités territoriales de l'IEP)	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
		Élaboration et exécution du budget local (mutualisé avec le M2 Management des collectivités territoriales de l'IEP)	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
Appui à la transformation en contexte professionnel	RNCP34087BC 04	Unité 4 - Compétences professionnelles			O	6	5												
		Clinique de droit des collectivités territoriales	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
		Droit de la montagne	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							E. ou O.	100%		Oui	100%					12
																			12
		Bonification			B		2												
		Langues					2												
		Sport					2												
		ETC du SET					2												
		Bonification 2			B		1												
		Engagement étudiant					1												
SEMESTRE 4						30	Total Nbre d'heures						144,00	0,00	0,00	0,00			
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34087BC 03	Unité 1 - Compétences politiques et administratives			O	6	6												
		Relations entre les élus, les services et les habitants	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
		Environnement politico-institutionnel local	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																10
		Relation État - collectivités	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							Ecrit et/ou Oral	100%		Oui	100%					12
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34087BC 02	Unité 2 - Compétences opérationnelles			O	6	6												
		Montages contractuels	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
		Montages d'opérations d'aménagement urbain	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							E. ou O.	100%				E. ou O.	100%			12
		Analyse d'une politique publique	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							Ecrit et/ou Oral	100%		Oui	100%					10
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34087BC 03	Unité 3 - Compétences stratégiques			O	6	6												
		Coopérations territoriales	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																12
		Stratégie, communication et marketing territorial	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							E. ou O.	100%				E. ou O.	100%			12
		Analyse de la légalité des actes de collectivité	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.							Ecrit et/ou Oral	100%		Oui	100%					12
Appui à la transformation en contexte professionnel	RNCP34087BC 04	Unité 4 - Compétences professionnelles			O	12	12												
		Accompagnement aux concours nationaux	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																15
		Anglais juridique	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																10
		Epreuve du Grand oral	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																10
		Préparation au grand oral	M2/DT COLL. TERR./GOUV. TERR.																10
		Mémoire de recherche																	10
		Bonification			B		2												
		Langues					2												
		Sport					2												
		ETC du SET					2												
		Bonification 2			B		1												
		Engagement étudiant					1												
SEMESTRE 4						30	Total Nbre d'heures						129,00	0,00	0,00	0,00			
Commentaire :																			
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																			
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).																			
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																			
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																			